

B4 Rive gauche du lac de Biene

Ce projet élabore des mesures répondant aux objectifs de protection de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) « rive gauche du lac de Biene ». Les éléments du patrimoine rural (murs en pierres sèches) et la mosaïque de milieux naturels à protéger sont valorisés par ce projet. Le Parc coordonne les projets de restauration de murs dans le vignoble et propose des solutions pour l'entretien des milieux naturels de qualité ayant une valeur paysagère et/ou de haute biodiversité.

DESCRIPTIF

En grande partie situé dans l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP), la rive gauche du lac de Biene est caractérisée par une imbrication de surfaces cultivées en vignes, d'objets du patrimoine rural tels que les murs en pierres sèches ainsi que d'une mosaïque de prairies sèches et de milieux naturels thermophiles rares.

Ce projet vise à élaborer les mesures d'une part pour conserver le paysage viticole structuré par les murs en pierres sèches (1) et d'autre part pour conserver la mosaïque de milieux naturels précieux (2), tels que les associations forestières rares et les milieux thermophiles où se développent des espèces végétales et animales protégées.

1) Le Parc Chasseral soutien et encourage les propriétaires à effectuer des restaurations de murs dans le vignoble en technique de pierres sèches, une technique plus coûteuse que le béton, mais avec une plus-value esthétique, écologique et culturelle. Ces restaurations valorisent également un savoir-faire du patrimoine culturel immatériel reconnu par l'UNESCO, à savoir l'art de la construction en pierres sèches.

2) La protection et l'entretien des milieux naturels entre les vignes et la forêt (prairies sèches, dalles calcaires, lisières) est centrale pour assurer la conservation des espèces protégées, telle que l'orchis à odeur de bouc, les reptiles ou encore le torcol fourmilier, un oiseau migrateur qui utilise des cavités existantes et qui se nourrit de fourmis dans les zones de terre nue.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Bb Réaliser des mesures de terrain valorisant le patrimoine paysager et bâti dans les espaces ruraux.

- Des éléments emblématiques du patrimoine rural sont restaurés.
- Certains éléments du petit patrimoine rural retrouvent une fonction et sont adaptés aux besoins actuels.

Aa Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste.

- Une infrastructure écologique fonctionnelle.

B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

- Une dynamique élevée d'actions en faveur de la biodiversité, aussi bien par le Parc que de la part d'autres acteurs.

Importance du projet pour le Parc

Ce projet de valorisation paysagère se situe dans une zone de grande visibilité et d'accessibilité facile depuis les villes-portes du Parc Chasseral. Ce projet renforce la valeur paysagère et écologique de trois communes membres du Parc Chasseral, à savoir La Neuveville, Ligerz et Twann-Tüscherz et montre comment des mesures de gestion d'un inventaire fédéral du paysage peuvent être élaborées.

ETAT DU PROJET

Une grande partie des murs dans le vignoble du lac de Biemme ont été rénovés lors du remaniement parcellaire (RGZ) des communes de Twann, Ligerz, Tüscherz, Alfermée qui s'est achevé en 2019. Sur un total de 82 km linéaire de mur relevés dans le périmètre, environ 4 km de murs de soutènement (6'000 m² de surface) ont été restaurés, dont environ 20% en technique de pierres sèches dans le cadre de la RGZ.

Le financement des rénovations en dehors d'un remaniement parcellaire n'est malheureusement pas assuré par le Service des améliorations structurelles et de la production dans le canton de Berne comme cela pourrait être le cas sur le canton de Neuchâtel. Une coordination régionale est donc nécessaire pour maintenir le patrimoine paysager et bâti dans le vignoble.

Via l'association de communes seeland.biel/bienne, le Parc Chasseral a été chargé depuis 2022 par les communes de la rive gauche du lac de Biemme de la coordination et de la mobilisation de financement pour restaurer les murs dans le vignoble.

Un groupe de pilotage a été mis sur pied pour ce projet. Il est constitué de la Fédération des vignerons du lac de Biemme, de la Fondation du Patrimoine bernois, des offices cantonaux (OACOT/AGR, LANAT, Denkmalpflege), ainsi que des quatre communes de la rive gauche du lac de Biemme, Twann-Tüscherz, Ligerz, La Neuveville et Erlach (cette dernière n'étant pas une commune membre du Parc Chasseral, elle participe financièrement au projet).

A noter qu'en 2023, ces mêmes communes ont confié au Parc régional Chasseral le mandat de coordination de l'entretien des surfaces vertes à valeurs paysagères et naturelles (hors vignes), des lisières forestières, ainsi que de la coordination de la lutte contre les néophytes envahissantes dans le vignoble (demande traitée dans le projet A4 « Néophytes envahissantes »)

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Les objectifs de gestion de l'Inventaire fédéral du paysage « IFP 1001 rive gauche du lac de Biemme » sont coordonnés.

Le travail du Parc permet de mobiliser des moyens pour entretenir les murs en pierres sèches à l'inventaire du plan d'aménagement local des communes.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

B4.01 Groupe de pilotage pour la coordination des mesures paysagères

Le Parc assure la coordination du groupe de pilotage des restaurations des murs sur la rive gauche du lac de Biemme.

B4.1 annuel : 2 séances du groupe de pilotage sont organisées

Les murs rénovés sont enregistrés dans une banque de données et un échange actif avec les communes a lieu pour la mise à jour de leur inventaire des murs protégés.

B4.2 annuel : Enregistrement cartographique des restaurations de murs à l'inventaire ou devant l'intégrer

B4.02 Murs de soutènement : montage de dossiers pour la restauration et l'entretien continu

Le Parc effectue les montages de dossiers et la consolidation financière des restaurations de murs de pierres sèches.

B4.3 annuel : Montage et consolidation financière pour la restauration d'au moins 100 m² de murs

B4.03 Surfaces vertes à valeurs paysagères et naturelles (hors vignes)

Le Parc optimise la coordination pour la gestion des surfaces vertes ayant une valeur paysagère et/ou de haute biodiversité

B4.4 annuel : Coordination de la gestion des surfaces vertes assurée

B4.04 Entretien de lisières

Près de 5 km de lisières bordent les vignes dans leur partie supérieure. Le Parc stimule la cinquantaine de propriétaires et les viticulteurs à l'entretien des lisières en bordure de vignoble. Les différents acteurs se mettent d'accord sur les bonnes pratiques, les responsabilités sont clarifiées et connaissent les financements possibles.

B4.5 2028 : Au moins 1 km de lisières entretenues suite à des conseils du Parc

Indicateurs pour la convention- programme

Indicateur global

B.4 annuel : La coordination par le Parc contribue à la mise en œuvre des objectifs de gestion de l'IFP « 1001 rive gauche du lac de Biemme » sur trois lieux-dits de l'inventaire.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Isaline Mercerat, responsable de projets « espèces et habitats » et de projets « paysage et patrimoine », 17% d'équivalent plein temps (EPT)

Au total, le projet B4 « Rive gauche du lac de Biene » mobilise l'équivalent de 0.17 personne.

Partenaires

- Communes de Twann-Tüscherz, Ligerz et La Neuveville
- Fédération des vignerons du lac de Biene
- Association Patrimoine bernois
- Services du canton de Berne, en particulier : Promotion de la nature, Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Office de l'agriculture et de la nature

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Conception paysage suisse : Objectif 5.B Paysages d'importance nationale : La surface et la qualité des paysages d'importance nationale sont au minimum conservées et garanties au niveau de l'aménagement du territoire. Les paysages sont développés au moyen de mesures de valorisation.
- Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale « IFP 1001 rive gauche du lac de Biene ». Objectifs de protection : 3.1 Conserver le paysage viticole ouvert et finement structuré avec ses composantes typiques comme les murs de pierres sèches. 3.2 Conserver l'imbrication en mosaïque de milieux proches de l'état naturel et d'espaces agricoles ouverts. 3.4 Conserver les forêts, en particulier les associations forestières rares, les milieux secs, ainsi que leurs espèces végétales et animales caractéristiques. 3.8 Conserver des utilisations sylvicole et agricole, en particulier viticole, adaptées au contexte local et permettre leur évolution.
- Projet cantonal de développement paysager (PCDP): Type de paysage 35 « Paysage viticole ». Objectifs d'effet paysagers : le paysage viticole ouvert et finement structuré avec ses composantes typiques comme les murs de pierres sèches est conservé. L'imbrication en mosaïque d'éléments structurels, de terrains secs, d'associations forestières rares et d'espaces cultivés ouverts est conservée et valorisée.
- Plan directeur du canton de Berne : Mesure R_06: Assainir la rive gauche du lac de Biene avec l'objectif de préserver à long terme le paysage de vignobles et ses sites d'importance nationale. Mesure: Réalisation des objectifs d'aménagement du milieu bâti et du paysage dans le cadre de la réunification des vignobles, de l'aménagement local, des mesures d'entretien du paysage et des mesures de protection.
- Plan d'aménagement local (PAL) des communes. Les inventaires des murs dans le vignoble deviennent contraignants pour les propriétaires fonciers par leur transfert dans les Plans des Zones de Protection (PZP). En cas d'effondrement d'un mur à l'inventaire, le propriétaire est tenu de le remettre en état.

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

2025	2026	2027	2028

Les prestations sont réalisées en continu

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES	65'000	65'000	65'000	65'000	260'000
B4.01 Groupe de pilotage	15'000	15'000	15'000	15'000	60'000
B4.02 Murs de soutènement : montage de dossiers	20'000	20'000	20'000	20'000	80'000
B4.03 Surfaces vertes à valeurs paysagères	20'000	20'000	20'000	20'000	80'000
B4.04 Entretien de lisières	10'000	10'000	10'000	10'000	40'000
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	65'000	65'000	65'000	65'000	260'000
RESSOURCES FINANCIERES	64'500 99%	64'500 99%	64'500 99%	64'500 99%	258'000
Confédération « parcs »	31'000 48% *	31'000 48%	31'000 48%	31'000 48%	124'000 48%
Confédération « autres »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	14'000 22%	14'000 22%	14'000 22%	14'000 22%	56'000 22%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	19'500 30% ▶	78'000 30%			
Communes et membres	2'000	2'000	2'000	2'000	8'000
Soutiens affectés sur projet	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet à trouver	17'500	17'500	17'500	17'500	70'000
Financement par les bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0
Financement par les bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	500 1%	500 1%	500 1%	500 1%	2'000 1%
Prestations offertes par le Parc	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Prestations offertes par des tiers	500 1%	500 1%	500 1%	500 1%	2'000 1%